

1. HORAIRES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

Les élèves peuvent être accueillis au collège à partir 8h15.

Les cours se déroulent aux horaires suivants :

	LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI		MERCREDI
M1	8h30 - 9h30		8h30 - 9h30
M2	9h30 - 10h30		9h30 - 10h30
Récréation	10h30 - 10h45		10h30 - 10h45
M3	10h45 - 11h45		10h45 - 11h45
M4	11h45 - 12h45		11h45 - 12h45
S1	13h30 - 14h30		
S2	14h30 - 15h30		
Récréation	15h30 - 15h45		
S3	15h45 - 16h45		

2. RENTRÉE 2024 :

Rentrée des élèves de 6è : LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024

PAS DE COURS LE MARDI 3 SEPTEMBRE 2024

Le jour de la rentrée, les élèves peuvent être accueillis dès 8h15.

L'appel des élèves par classe se fera à partir de 8h30.

Les parents sont conviés à accompagner leur enfant jusqu'à l'appel de 8h30.

Les professeurs principaux prendront en charge les élèves toute la journée afin de leur présenter l'emploi du temps, le carnet de correspondance, le règlement intérieur et leur faire visiter l'établissement (**prévoir de quoi écrire, un agenda/cahier de texte, un cahier de brouillon, une pochette transparente et l'attestation d'assurance scolaire 2024/2025**).

Les professeurs de l'équipe pédagogique se présenteront aux élèves.

Fin des cours à 16h45.

Début de l'emploi du temps: MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2024

Rentrée des élèves de 5è, 4è et 3è : MARDI 3 SEPTEMBRE 2024

PAS DE COURS LE LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024

Accueil de tous les élèves dès 8h15.

L'appel des élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} par classe se fera à partir de 8h30. (Prévoir de quoi écrire, un agenda/cahier de texte, un cahier de brouillon, la pochette jaune et l'attestation d'assurance scolaire 2024/2025).

Matin : Accueil des élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} par le professeur principal.

Après-midi : Début de l'emploi du temps à partir de 13h30

Fin des cours à 16h45

3. RÉUNIONS DE RENTRÉE :

➤ **6^{ème} : Réunion des parents d'élèves le MARDI 10 SEPTEMBRE 2024**

➤ **3^{ème} : Réunion des parents d'élèves le JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024**

Transports scolaires

(les démarches sont à effectuer par les familles)

→ Vous habitez	→ Vous habitez
<ul style="list-style-type: none">* SULNIAC* TRÉDION* TRÉFFLÉAN* ELVEN	<ul style="list-style-type: none">* LARRÉ* LE COURS* LA VRAIE CROIX
<p>⇒ Votre transporteur scolaire est KICEO</p> <p>https://www.kiceo.fr</p> <p>45, rue des Frères Lumière 56 000 Vannes</p> <p>Tél : 02.97.01.22.10</p> <p>Les parents procèdent <u>directement à l'inscription</u> de leur enfant <u>auprès du transporteur</u> : info@kiceo.fr</p> <ul style="list-style-type: none">• Aux points de vente• <u>du lundi au vendredi</u> : accueil téléphonique 8h-18h30 (18h en juillet et août) <u>et le samedi</u> 8h30-12h30• Pour connaître le trajet de votre enfant : www.kiceo.fr → onglet « Mes lignes » <p>→ « Lignes scolaires »</p> <p>→ cliquez sur la commune</p>	<p>⇒ Votre transporteur scolaire est BREIZHGO</p> <p>www.breizhgo.bzh/transports-scolaires</p> <p>Tél : 02.99.300.300</p> <p>Accueil téléphonique 8h-20h du lundi au samedi</p> <p>Les parents procèdent <u>directement à l'inscription</u> de leur enfant <u>en ligne, sur le site du transporteur</u> (à partir de la fin mai et avant mi-juillet → sinon inscription tardive ⇒ majoration 30 €)</p> <p style="text-align: center;">→ rubrique « Transports scolaires »</p> <p>⇒ après avoir renseigné votre mail, un formulaire d'inscription en ligne vous sera envoyé</p> <p>Pour les réinscriptions, si vous aviez effectué votre demande en ligne l'année dernière, vous recevrez un mail vous informant de l'ouverture du site et contenant un lien pour accéder à votre Espace Famille.</p>

Modalités financières

1- Demi-pension

Prix du repas 2024 : 3.10€ Tarif susceptible de modification au 01/01/2025

Aucune remise d'ordre n'est accordée lorsque la durée de l'absence de l'élève pour raisons de maladie est inférieure à une semaine (*soit 4 jours consécutifs*), en application des instructions du département. Un justificatif sera demandé.

Mode de règlement :

- Vous recevrez un avis des sommes à payer, chaque trimestre, par mail, en provenance de l'adresse : opale-asap@noreply.phm.education.gouv.fr

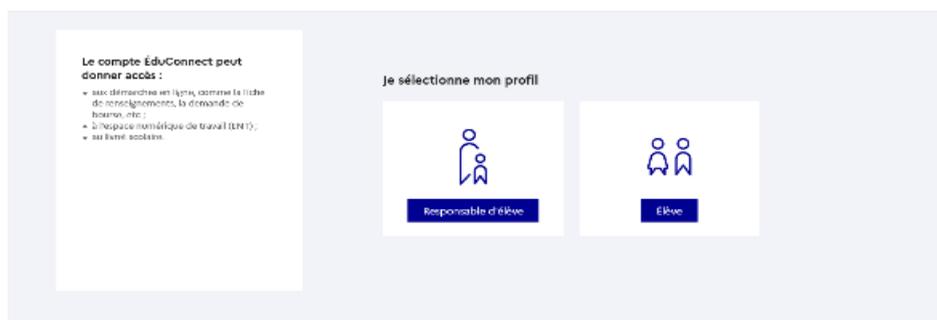
- Les repas devront être payés par **carte bancaire uniquement**.

Le paiement par carte bancaire s'effectuera **par Educonnect** :

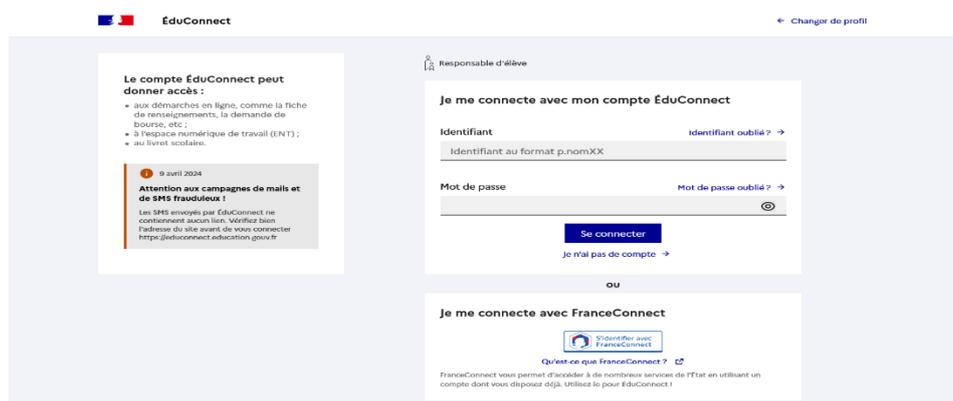
- 1- Lien permettant l'accès direct à Educonnect (<https://educonnect.education.gouv.fr>)



2- profil responsable d'élève



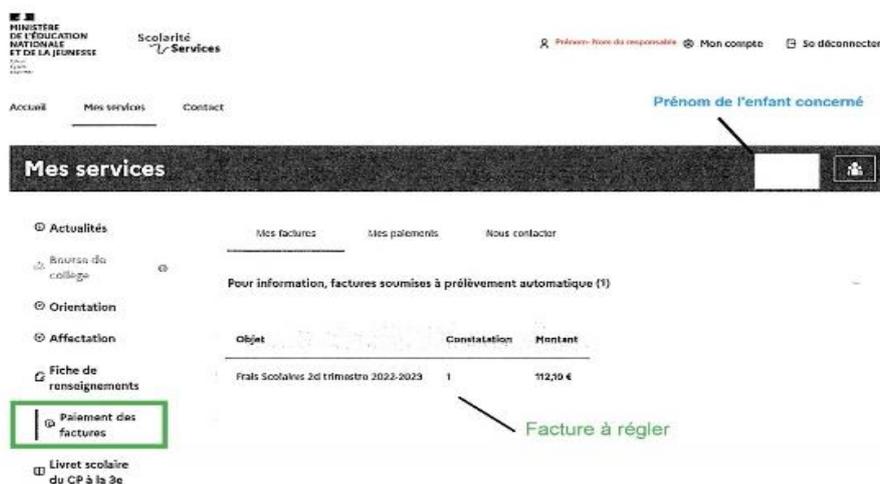
3- saisir l'identifiant et le mot de passe



4- cliquer sur "accéder à mes services" ou directement sur l'onglet « mes services »



5- enfin cliquer sur l'onglet "paiement des factures"



2- Aides financières

La bourse de collègue et le dispositif Rest'o collègue peuvent vous aider à faire face à des frais de restauration et de scolarité de vos enfants.

- **Pour les bourses nationales** : Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez **droit à une bourse pour son année scolaire**.

Pour cela, il vous suffit de remplir les **informations SUR LA 2^{EME} PAGE DU DOSSIER D'INSCRIPTION, rubrique « ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE »** pour vous-même et pour votre concubin(e), si vous êtes dans cette situation.

Ces informations sont indispensables pour nous permettre de récupérer automatiquement vos données fiscales.

De cette manière, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée. Vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

- **Pour le dispositif Rest'o collègue**, la procédure de demande d'aide sera communiquée début septembre.

En cas de difficultés financières, pour payer les factures de demi-pension, vous pouvez prendre contact avec le service de gestion.